

présenter une recommandation de la part du directeur de l'école secondaire fréquentée auparavant ainsi que les résultats obtenus aux *College entrance examination board tests* (examens du Conseil d'admission du collège).

iii) *Europe*

L'étudiant qui remplit les conditions d'admission à une université européenne est généralement considéré admissible par les universités canadiennes. On peut cependant exiger qu'il subisse, oralement ou par écrit, un examen de compréhension du français ou de l'anglais.

iv) *Moyen-Orient, Asie, Amérique du Sud et pays d'Afrique non membres du Commonwealth*

L'étudiant doit établir la preuve qu'il a été reçu à des examens qui lui permettraient d'entrer à l'université dans son propre pays, par exemple, au *BGCE* (britannique), aux *College entrance examination board tests* des États-Unis, ou au *Bachillerato* (Amérique latine).

v) *Baccalauréat international*

La plupart des universités canadiennes acceptent le baccalauréat international comme diplôme d'admission.

b) *Programmes et cours menant à un diplôme²*

À l'université, l'étudiant peut habituellement, en l'espace de trois à cinq ans, obtenir un baccalauréat³ ès arts ou ès sciences, ou un baccalauréat spécialisé, par exemple en génie civil, en administration des affaires, ou en agriculture. Certains diplômes (droit, théologie, art dentaire, médecine et autres) sont plus longs à obtenir et, dans de nombreux cas, leur préparation est liée à l'obtention préalable d'un baccalauréat ès arts ou ès sciences. Le nombre d'inscriptions à ces cours spécialisés est souvent limité dans le cas des étudiants étrangers. Dans la majorité des universités, l'étudiant peut préparer un baccalauréat général, un baccalauréat avec concentration ou un baccalauréat spécialisé. Un programme de spécialisation, qui comporte généralement une année supplémentaire d'études, exige l'approfondissement d'une ou deux matières et n'est

²On trouvera tous les renseignements nécessaires au sujet des options de cours, des programmes menant à un diplôme et des conditions d'admission à l'université dans le *Répertoire des universités du Canada* (publié par l'Association des universités et collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, Canada) que l'on peut consulter dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. On peut également consulter le *Commonwealth Universities Yearbook* que l'on peut se procurer auprès de l'Association des universités du Commonwealth (36 Gordon Square, Londres, Angleterre, WC1H 0PF, et de l'Association des universités et collèges du Canada).

³Au Canada, le baccalauréat est le diplôme décerné à la fin du premier cycle universitaire.